

Les Midis de l'Accessibilité

Webinaire « Rendez-vous autour de la communication accessible »

Organisateurs : Livre et Lecture en Bretagne et Médiathèques de la Baie

Mardi 26 octobre 2021

Mathieu Ducoudray : Bonjour à tout le monde, Mathieu Ducoudray, directeur de Livre Lecture Bretagne. Merci à tout le monde d'être présents et présents à ce 4^e webinaire qui clôt ce mois de l'accessibilité, organisé par les médiathèques de la baie, et de Saint-Brieuc Armor Agglomération. 4e webinaire, les webinaires ont rencontré un vrai succès, avec toujours une présence importante. Je voudrais pour ce dernier webinaire remercier toutes les personnes qui ont travaillé à cette organisation, Albane Lejeune, coordinatrice, Lecture Publique, Maëlys Affilé, chargée de communication, et Lucile Renaud, nouvelle chargée des publics éloignés à Livre Lecture Bretagne.

Merci pour tout ce travail. Je remercie également toutes les modératrices qui ont animé ces réunions et qui vont continuer à le faire. Je ne vais pas toutes les citer.

Merci pour ce beau travail et ces belles réalisations.

Aujourd'hui, nous avons rendez-vous autour de la communication accessible, avec une modération par Adeline Razin, responsable de la

médiathèque de Plaintel, que je laisse présenter ses intervenants, et je vous dis à tous à très bientôt et merci pour votre présence active.

- Adeline Razin : Bonjour à tous, merci d'être présents pour ce dernier webinaire des Midis de l'Accessibilité. On va échanger sur la communication accessible, nous écouterons d'abord Franck Letrouvé qui nous expliquera les enjeux pour nos structures d'avoir un site Internet accessible, et il nous donnera quelques conseils pour y arriver ou en tout cas tenter d'y arriver. Ensuite, deux collègues du FRAC Bretagne qui interviendront, Lorie Gilot et Soizig Louédec, elles nous présenteront le travail qui rend accessible le FRAC et la librairie du FRAC, et enfin Hélène Gerber, qui nous parlera du travail mené sur la création de pictogrammes accessibles que nous pouvons utiliser dans nos documents de communication et comme signalétique dans nos bâtiments.

Je laisse la parole à Franck Letrouvé pour démarrer ce webinaire.

- Franck Letrouvé : bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par partager mon écran. Pour vous présenter le principe de l'accessibilité numérique ou de l'accessibilité du web en particulier, je ne vais pas rentrer dans le détail de la terminologie, mais simplement représenter le discours de l'accessibilité numérique pour une communication accessible, en

particulier une communication numérique accessible. Vous aurez des documents, des ressources, des éléments de langage par rapport à ça.

Donc qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Souvent, on fait référence à l'accessibilité du bâti, et le fait qu'un bureau de Poste soit accessible, ça semble normal pour une personne en fauteuil, ça l'est aussi pour une personne enceinte, pour n'importe qui en fait, et de la même manière que pour le bâti, aujourd'hui, de manière réglementaire, on précise également l'accessibilité numérique, ça veut dire qu'on fait en sorte qu'Internet soit accessible à tous les publics, aux personnes handicapées, mais aussi aux seniors, etc., à tout le monde. Donc c'est **faire un seul site pour tous, partout, et pour tout type d'interface.**

Souvent, quand on me demande de faire un site pour une personne non-voyante, on me demande si c'est compliqué mais ce n'est pas plus compliqué que pour une personne voyante. En revanche, les conditions d'accès à ces interfaces ne sont pas forcément des **interfaces visuelles**, mais peuvent être par exemple des **interfaces sonores**. Aujourd'hui, vous avez accès à un mode de consultation particulier, avec des sous-titres en direct, de la vélotypie, c'est un mode de consultation particulier des interfaces. Sans faire beaucoup de détail, car vous aurez ces chiffres-là dans le support qui vous sera proposé, le handicap aujourd'hui, et vous le

savez, concerne beaucoup de personnes, que ce soit en France, en Europe ou dans le monde. S'il y a un chiffre à retenir, et pour revenir sur cette notion de non-voyance, aujourd'hui, on estime qu'il y a un peu moins de 60 000 personnes en France qui sont non-voyantes. Donc souvent, la question qu'on pose, c'est : est-ce que ça vaut le coup de faire de la communication accessible pour aussi peu de personnes, ou de mobiliser autant de moyens pour aussi peu de personnes ? En fait, ce n'est pas en ces termes-là qu'il faut se poser la question de la communication accessible, parce que le législateur, lui, il impose que cette communication soit accessible pour tous les utilisateurs.

Un site Internet accessible, par exemple, ça permet quoi quand il est accessible ?

Ça permet de **moduler la taille des caractères** pour les personnes vieillissantes par exemple, ou qui ont des difficultés à voir l'interface, de **personnaliser l'affichage**, de **naviguer pourquoi pas sans la souris**, comme pour une personne non-voyante, ou de **régler le son** quand la personne est sourde, ou une personne qui veut avoir accès aux interfaces de manière sonore.

Donc un site accessible, ça a d'autres principes vertueux, par exemple **c'est plus facilement référencable** par les moteurs de recherche.

Généralement le travail que l'on fait sur l'accessibilité sert aussi à un confort de lecture, et notamment sur les contenus, comme le Falc par exemple, le Facile à lire et à comprendre va aider une démarche de structuration d'information.

En résumé, ça veut dire que l'accessibilité pour certains, et la communication accessible, ça doit être considéré comme du **confort pour tous les utilisateurs.**

Un rapide discours maintenant sur la loi et la norme, qu'est-ce que le législateur aujourd'hui en France entend en termes de communication accessible.

L'article 47 de la loi du 11 février 2005, dite pour l'égalité des chances, dit que l'accessibilité des services de communication doit être réelle et valide pour tous les services de communication en ligne, des sites Internet, des sites Intranet, extranet, des applications mobiles, des progiciels, ou du mobilier urbain numérique.

Tout ça entre dans le cadre de la loi, c'est devenu contraignant, donc tout doit être accessible au sens de la loi.

L'article 47 présuppose qu'aujourd'hui, le web public, dans cet écosystème public digital est accessible et conforme depuis mai 2012. Ce

n'est pas quelque chose de nouveau, c'est quelque chose qui devrait être accessible depuis mai 2012.

Les bibliothèques scolaire, universitaire, etc., sont soumises aux mêmes obligations que les organismes de tutelle. Concrètement, les sites ou les supports en ligne, que proposent ces établissements, doivent être conformes au RGAA.

*C'est quoi, **le RGAA** ?*

C'est un document normatif de référence, le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, et c'est un peu comme dans l'Education nationale, ça conditionne l'ensemble des recommandations qui doivent être prises en compte pour faire en sorte que la communication en ligne soit accessible, c'est un document essentiellement technique, qui est composé d'un certain nombre de thématiques, de critères.

S'il y avait un chiffre à retenir, pour qu'une page web soit accessible, il faut qu'elle soit conforme à plusieurs critères, 106 critères, vous devez rendre accessible cette page par rapport à ces critères. Donc pour une bibliothèque, sont concernés par ce référentiel du RGAA et son application, les sites web et portails de bibliothèques, les Opac et les

ressources numériques. Il se peut que d'autres services soient associés au traitement d'information des bibliothèques, j'ai donné les plus courants.

Si vous êtes aujourd'hui responsable d'un établissement de lecture publique, d'une bibliothèque par exemple, vous devez faire quoi ?

Au sens de la loi et de la directive européenne qui a renforcé la loi de février 2005, vous devez déclarer l'accessibilité de votre site Internet via une **déclaration d'accessibilité**. Vous devez également établir au nom de votre collectivité un **schéma pluriannuel de l'accessibilité**, un peu comme ce qu'on a pour le bâti, avec l'Ad'Ap. Et pour le numérique, un schéma pluriannuel prévoit des actions sur trois années, pour mettre en conformité votre communication et notamment votre communication en ligne. De manière conforme par rapport à la loi.

Vous devez également **désigner pour la collectivité un référent accessibilité numérique**, qui sera le garant du suivi de la mise en œuvre de ce schéma ou des actions liées à l'établissement du schéma pluriannuel d'accessibilité.

Ensuite, vous devez mettre en avant une **mention visible sur votre site**, qui dit si votre site est totalement conforme, partiellement conforme, ou non

conforme. Par exemple, pour un site qui n'aurait pas subi d'audit d'accessibilité, il est par défaut considéré comme non conforme. Un site Internet qui aurait un niveau relatif entre 50% de conformité et 0%, il sera non conforme. Un site totalement conforme, c'est un site qui est conforme à 100%, très peu de sites le sont. Si vous avez un site conforme entre 50 et 99%, à ce moment-là, il sera partiellement conforme.

Comment on fait ?

Toutes les phases de travail sont impactées, le cahier des charges, la formation des contributeurs, la qualité. Concrètement, ça implique de la **technique**, de l'**ergonomie** et de l'**utilisation**. Ce sont les trois dimensions de l'accessibilité.

Ne pas oublier également le fait de travailler sur la **formation et la sensibilisation de l'ensemble des équipes**.

Ça veut dire que si vous voulez un site web accessible, il vous faut une **charte graphique accessible**, un **logiciel métier** qui vous permet de générer des pages conformes avec le RGAA, il faut aussi une **formation des contributeurs**, ceux qui mettent à jour au quotidien les contenus du site Internet, l'équipe doit être formées et les contributeurs doivent être en possibilité de produire du contenu accessible au quotidien. Un affichage

réglementaire, une communication permettant d'informer l'utilisateur du niveau d'accessibilité du site consulté.

Quelques conseils pour y arriver : sensibiliser, former, désigner un référent accessibilité numérique, on l'a dit, intégrer l'accessibilité en amont du projet, et tout au long de ces projets-là, c'est un indicateur obligatoire, si vous le faites après, c'est déjà trop tard.

Travailler très tôt sur une démarche participative avec les utilisateurs, se fixer des objectifs très tôt en termes d'accessibilité, je commence par quoi, de quelle manière, est-ce que je donne une obligation de moyens ou de résultats au prestataire avec lequel je travaille, ce sont des objectifs à définir pour pouvoir mesurer par la suite l'évolution des indicateurs fixés par les objectifs au départ.

Vous pouvez dans votre démarche vertueuse considérer que le RGAA a sa place au même titre qu'une démarche que vous auriez pu avoir au niveau du RGPD.

Il va donc falloir que vous fassiez une veille constante sur votre communication numérique, et puis exiger des garanties de la part du prestataire.

Quelques points de vigilance pour conclure, il n'y a pas d'outil magique qui rendrait votre site automatiquement compatible, c'est un travail de longue haleine, l'accessibilité n'est pas une option budgétaire, c'est quelque chose qui doit vous être normalement proposé par défaut, et intégré par exemple dans le cadre d'un forfait. On ne peut pas sélectionner ces critères, il y en a 106, on ne peut pas dire : je prends ceux-ci ou ceux-là, non, vous devez prendre en compte l'ensemble.

Le FALC par exemple, c'est un bon outil, mais ce n'est pas suffisant pour rendre votre site accessible au sens RGAA du terme.

Une charte accessible coûte le même prix qu'une charte qui ne l'est pas.

Le CMS, qui vous permet de gérer le contenu de votre site web, s'ils ne sont pas accessibles, il y a aujourd'hui des experts susceptibles de vous accompagner pour faire en sorte qu'ils le deviennent, comme pour l'ensemble de vos outils métier. Et dernier point, il semble intéressant aujourd'hui **d'intégrer des personnes en situation de handicap dans vos panels de testeurs.**

Ne pas faire que ça, mais avoir effectivement une diversité des publics. Voilà, j'ai dépassé un peu, excusez-moi, je vais donner la main à l'intervenant suivant.

Adeline Razin : Merci Franck Letrouvé. Maintenant, je laisse la parole à Lorie Gilot pour un petit tour au FRAC Bretagne.

- Lorie Gilot : Merci. Bonjour à toutes et à tous, merci pour cette invitation.

Je suis chargée des projets avec le public et référente accessibilité et handicap au FRAC Bretagne.

Je voulais revenir un peu sur ce qu'est le FRAC Bretagne, **Fonds régional d'art contemporain**, il en existe un par région en France, celui-ci est basé à Rennes. Je vais vous montrer le bâtiment. La mission d'un FRAC, depuis le début des années 80, c'est de collectionner des œuvres d'art contemporain, avec une collection de 5000 œuvres aujourd'hui, vous pouvez trouver de la peinture, dessin, vidéo, etc., et c'est une collection nomade, on a pour mission de diffuser cette collection à travers des expositions dans des lieux qui ne sont pas toujours faits pour l'art, dans des écoles, des bibliothèques, des centres d'action sociale, etc. Et la troisième mission, c'est la sensibilisation de tous les publics à l'art contemporain, donc rendre l'art accessible à toutes et à tous. C'est dans ce cadre de sensibilisation que le FRAC s'est engagé à concevoir des visites spécifiques, mais également des documents accessibles en gros caractères et en Facile à lire et à comprendre depuis 2020.

Le FALC, Facile à lire et à comprendre, possède ses propres règles, l'objectif étant de rendre facile à lire et à comprendre. Cela a été créé en premier lieu pour des personnes avec déficience intellectuelle, mais on s'est très vite rendu compte que ça profitait à beaucoup de publics, le jeune public, des personnes avec des difficultés pour lire, ou des personnes cherchant des informations plus synthétiques, donc ça profite à beaucoup de personnes.

Là, vous avez la plaquette du FRAC qui est en train de défiler. Je vais continuer un peu sur la réalisation de ce document.

Comment on procède pour réaliser un document en FALC comme celui que vous voyez à l'écran ?

Tout d'abord, j'écris un ou plusieurs textes de mon côté, que ce soit pour la présentation que vous voyez là, ou des textes propres à chaque exposition. Maintenant, on crée une petite plaquette, comme un journal, par exposition, sachant qu'on a des expositions temporaires tout au long de l'année. Je suis passée par une **formation d'abord pour acquérir cette méthode d'écriture**, pour acquérir ses règles.

Parmi elles, c'est d'abord :

-Faire des phrases courtes, pour aller à un message essentiel. Souvent, on dit : **une phrase, une idée**. Si on a deux idées dans la même phrase, on va à la ligne, pour scinder la phrase en deux.

-On utilise des **mots d'usage courant**, ou on explique des mots difficiles. Si j'ai un mot plus compliqué, par exemple le mot "société", je l'explique dans un encadré en bas de la page, identifié avec une couleur, je décris cette notion spécifique.

-Autre règle, on **écrit les nombres en chiffres** et non en lettres.

-On **clarifie la mise en page** le plus possible pour la rendre facile à suivre.

-On utilise par exemple une **police type Arial**, en taille 14, de préférence, pas en dessous de 12.

-Il y a de **grandes interlignes**, pour aérer aussi la page.

-Et puis on les **numérote**. Là, je les ai numérotées de façon un peu importante, avec un angle bleu.

-On associe aussi beaucoup de **pictogrammes** au texte, ou des images, le plus possible d'images. Evidemment les pictogrammes, la prochaine intervenante en parlera mieux que moi, c'est un vivier très important pour nous, d'aller puiser dans ces banques d'images et de pictogrammes.

-Une fois que le texte est écrit, je me mets en relation avec un groupe de personnes en situation de handicap pour organiser un temps de relecture et de validation. Cela peut être par exemple un ESAT, un établissement et service d'aide par le travail, ou un IME, un institut médicoéducatif. Le FRAC est partenaire de l'Adapei 35, qui gère ces différents établissements, donc c'est beaucoup plus facile de trouver des groupes et de varier ces groupes. Une fois que le texte est écrit, il y a cette validation, il y a des échanges qui se créent avec ces groupes qui sont sollicités, ce sont des échanges toujours très riches, là, on peut peut-être passer une photo... La dernière page, on voit le groupe qui a relu la plaquette de présentation du FRAC, il est valorisé en dernière page, et on peut peut-être passer à la photo qui montre le travail de réécriture avec un groupe. On se met d'accord sur des tournures de phrases, des fois, ça dure longtemps, et des fois, c'est très rapide, on se met d'accord sur un synonyme, etc. Là, on était assez nombreux, on fait défiler les textes par vidéoprojecteur, et on relit ensemble, on se met d'accord... Ces documents ne peuvent être faciles à lire et à comprendre que lorsqu'ils sont validés par les personnes déficientes intellectuelles.

Il y a une grille qui existe pour relire un document et voir si on est dans les clous ou pas. Je pourrai aussi vous la transférer. Une autre photo qu'on

peut voir également, dernièrement je suis allée dans un foyer de l'Adapei, on peut échanger et regarder les textes ensemble, et valider.

Les contraintes ou les difficultés rencontrées pour l'écriture Falc ?

C'est vrai que ça demande du temps, c'est un **vrai investissement** quand on commence à faire ce type de document, mais l'aspect humain vient largement compenser les difficultés. C'est un travail qui **valorise les personnes en situation de handicap**, je leur rappelle très souvent ô combien leur travail est utile à beaucoup de personnes. J'ai été confrontée récemment à des difficultés concernant le contenu de certaines œuvres exposées au FRAC, parce qu'elles pouvaient heurter la sensibilité des plus fragiles, de par leur caractère violent, des connotations sexuelles, un langage grossier... On s'est posé la question de faire ou non un FALC sur cette expo qui pouvait poser problème, mais on s'est dit : est-ce qu'il ne faut pas d'autant plus d'explications en FALC sur cette expo qui pouvait heurter ? Le FALC a aussi un rôle d'information, et libre ensuite à chacun d'entrer dans la salle d'expo, d'aller voir tel film, de lire tel livre, c'est la question du libre arbitre, donc on s'est dit : on va leur laisser le choix, la liberté de faire leur propre choix. Donc je pars un peu du principe qu'il faut des FALC pour tout, dans la mesure du possible.

Comment on communique au FRAC pour les publics concernés ?

Via le site Internet du FRAC. On a beaucoup de progrès à faire encore, mais ça, c'est dans les clous aussi, on veut améliorer ce site Internet, et notamment une page accessibilité, sur laquelle je vais mettre des documents accessibles et livrés en gros caractères, en FALC. Ils sont téléchargeables. Il y a toutes les informations pratiques pour venir individuellement ou en groupe.

Ensuite, on fait pas mal de publications sur les réseaux sociaux, c'est un peu les coulisses d'une relecture aussi qu'on peut faire, pour valoriser le groupe et les partenaires.

J'ai beaucoup avancé pendant les confinements sur la plaquette de présentation du FRAC. En 2020, on a fait un petit coup de projecteur sur cette plaquette de présentation en FALC, en valorisant le groupe qui avait relu, en disant : ça n'a pas l'air, mais on est là, on a pu valoriser en ce temps de crise, le travail des personnes en situation de handicap et le travail des personnels de la culture.

Est-ce qu'on peut mettre la photo de la communication sur les réseaux sociaux ? Là, vous avez la captation de la page sur Facebook, qui permettait de valoriser le travail de présentation de relecture dans des documents d'exposition. Il y a une autre publication, qu'on va pouvoir regarder, celle-ci, dont je parlais tout de suite, pendant le confinement, on

a mis un petit coup de projecteur sur la plaquette de présentation du FRAC. Donc c'est important aussi les réseaux sociaux pour valoriser le travail qui peut être fait en coulisses sur ce type de documents. Ensuite une fois que la plaquette était imprimée, je l'ai diffusée à toutes les associations, les structures médico-sociales, autour de nous, principalement en Ille-Et-Vilaine, mais c'est important de communiquer là-dessus.

Et je vais laisser la parole à ma collègue Soizig qui va vous parler de la librairie et de la communication à l'accueil du FRAC.

Merci.

- Soizig Louédec : Bonjour. Je travaille au FRAC Bretagne, au service des publics, et je travaille au sein de la librairie du FRAC également. Vous avez pu voir qu'elle est directement dans le sas d'accueil.

Sur l'accessibilité dans les communications, début 2021, j'ai pu accueillir une personne en stage, en situation de handicap, pendant un mois. Nous avons choisi ensemble de travailler autour de l'accessibilité du FRAC, et particulièrement en librairie. Nous avons contacté Livre Lecture Bretagne,

Christine Loquet chargée des publics éloignés, pour nous accompagner dans notre volonté de travailler autour de l'accessibilité de la librairie, et du sas d'accueil du FRAC. Et nous avons réalisé deux affiches... Peut-être que je peux vous les présenter. Deux affiches, selon le principe du FALC, ça présente ce qu'on peut trouver en librairie, et une deuxième affiche centrée plus sur l'accueil, qui permet d'indiquer qui est l'équipe d'accueil, ce qu'on peut demander à l'accueil, ce qu'on peut trouver comme documentation à l'accueil. Ce sont des affiches mobiles, on peut les déplacer.

Et pendant ce stage, on s'est rendu compte qu'il était peu évident pour les visiteurs de comprendre où on se situait, et vers qui il était possible de se tourner, parce qu'on n'a pas une signalétique qui indique les personnes visibles. Donc aujourd'hui, c'est une première démarche, pour pouvoir valider des documents, et ça nous a permis de nous situer dans cette démarche, du moins les faire relire et les normer selon les principes du FALC.

En 2022, je reçois une autre personne en stage, qui sera en situation de handicap, et je ne sais pas encore dans quelle mesure on poursuivra un travail autour de l'accessibilité dans cette zone-là, mais peut-être qu'on

pourra poursuivre ce travail de communication au FRAC. Voilà me concernant. Je vais laisser la parole au prochain intervenant...Et je pourrai répondre à vos questions par la suite.

-Adeline Razin : Merci Soizig. Je laisse la parole à Hélène Gerber, qui a travaillé avec Livre Lecture Bretagne sur la création des pictogrammes.

- Hélène Gerber : Bonjour tout le monde. Je suis designer graphique, et le gros propos de mon travail, c'est de travailler le graphisme et la couleur dans l'espace architectural. Je conçois et j'imagine des **signalétiques** pour des établissements qui reçoivent du public, des médiathèques, écoles, centres culturels, maisons de l'enfance...

Je vais vous faire part aujourd'hui d'un retour d'expérience autour du projet de création de pictogrammes de Livre Lecture Bretagne en 2019. La commande a été **d'imaginer et de concevoir une série de pictogrammes accessibles, compréhensibles par le plus grand nombre, surtout les non-lecteurs et les non-usagers habituels des bibliothèques, pour optimiser l'accueil et la compréhension du fonctionnement des bibliothèques.**

L'idée de ce projet, c'était de ne pas forcément concevoir les pictogrammes pour un lieu spécifique, ce n'était pas vraiment un travail graphique pour une seule médiathèque, mais c'était plutôt **penser ensemble des pictogrammes universels**, qui puissent servir pour une bibliothèque de prison, comme pour un CDI ou une petite bibliothèque.

Ce qui a été surtout important dans ce projet, ça a été la méthode de travail. En amont de mon intervention, Livre Lecture Bretagne a constitué **un groupe de travail**, où il y avait des personnes de Livre Lecture Bretagne, **du personnel de médiathèques et des personnes référentes de personnes en situation de handicap**. Donc des personnes allophones, des personnes sourdes, vous pouvez compléter si j'oublie du monde...Ils ont travaillé sur le cahier des charges et sur les items des 24 pictogrammes.

Je vais partager mon écran pour vous montrer...Voilà, ça, c'est le rendu graphique des 24 pictogrammes qui ont été dessinés. Leur choix n'a pas été d'être exhaustif et de vouloir illustrer tous les supports de documents qu'il y a dans une médiathèque, on n'a pas fait les BD, la science-fiction, tout ça, l'idée, c'était de **penser à l'accueil et d'être pratique**. Ça veut dire dessiner des pictogrammes pour :

- *Qu'est-ce que je peux emprunter dans une bibliothèque ?* Donc tous les types de documents, la presse, les CD, les jeux vidéo...
- *Qu'est-ce que je peux faire dans une bibliothèque ?* Faire des photocopies, consulter Internet...
- *Quel type d'espace je peux trouver en médiathèque ?* Les espaces contes, un auditorium, un espace d'expo, de travail, et après des espaces définis par âges.
-

Ce qui était vraiment important dans ce travail et exemplaire, ça a été la **méthodologie** mise en place. On a vraiment **travaillé à l'horizontale**. On est intervenu chacun avec notre niveau d'expertise. La personne qui travaille dans une bibliothèque, moi en tant que dessinateur, ou après des personnes qui pouvaient travailler avec un public empêché. Et à chaque fois qu'il y avait des propositions graphiques, l'idée, c'était de faire part de son retour d'expérience pour apporter des critiques constructives.

Je vais partager un deuxième document...C'est toute la **phase de test** qu'on a effectuée à partir des pictogrammes qui étaient dessinés. On a eu plusieurs réunions de travail et donc une fois qu'on a à peu près abouti une banque de pictogrammes, on a constitué des petits groupes, par exemple en médiathèque avec un groupe d'ESAT, avec un IME... Je

pense qu'on a pu tester en prison aussi. On a présenté chacun des pictogrammes et on a demandé au groupe ce qui était perçu... Au départ, on n'a pas du tout dit ce qu'était le pictogramme, mais ce qu'on pouvait comprendre. Et à partir de là, nous, on voyait si c'était compris ou pas, et si ce n'était pas compris, on demandait des propositions pour que ce soit plus clair. Ce qui nous a aidés à avancer, parce que parfois, on bloque, on est entre nous, et des fois, on ne sait pas trop comment démêler une situation, on n'a plus trop d'idées pour trouver d'autres propositions. Le public, pour lui, l'important, c'était d'être au plus proche du réel, et que les situations dessinées devaient être au plus proche de ce qu'on faisait.

Par exemple, pour le pictogramme... Je vais essayer de le retrouver... Celui-là je ne sais pas si vous le voyez bien, mais le pictogramme "imprimer et scanner", je leur ai présenté, mais ils ne voyaient pas que c'était un scanner, ils voyaient plutôt une radio ou un barbecue. Donc on s'est dit : un copieur, c'est souvent une grosse machine, et on est à côté. L'idée était **d'être au plus proche du quotidien** et de ce qu'on fait en vrai pour pouvoir dessiner des choses les plus appropriées.

Après, une autre contrainte a été aussi d'essayer d'avoir forcément un langage graphique cohérent, ça veut dire que le personnage était

constant, c'était toujours le même, le casque qui était dessiné aussi...Je fais défiler les pictogrammes, mais je pense que vous devez les connaître.

Ensuite, je vais vous montrer des applications...Là, c'est une application qui a été faite sur un site Internet, la qualité n'est pas très bonne, mais les pictogrammes ont été indiqués sur une page d'accueil. Ensuite, ici, c'est juste par exemple reprendre le petit pictogramme "livre audio" pour le mettre sur un document. Ça, c'est un travail qui a été fait avec le réseau des médiathèques de Redon où l'idée a été de faire un guide... Le guide n'a pas été en FALC, mais on s'est vraiment efforcé d'avoir un langage clair, avec des phrases évidentes : qu'est-ce que je peux faire dans les médiathèques sans abonnement, par exemple ? Qu'est-ce que je peux faire avec un abonnement ?... Et on a utilisé les pictogrammes, et on s'est autorisé à les modifier ou à les décliner. Ensuite, ça, ce sont d'autres utilisations en signalétique. **La banque est accessible sur le site de Livre Lecture Bretagne sous différents formats.**

On a le droit de changer la couleur, de changer un peu la typo, tout en restant dans une typographie qui soit vraiment bien lisible par tous.

Voilà...Ça, ce sont d'autres exemples. C'est l'installation qu'on a faite à Saint Malo quand on a présenté les pictogrammes...Ça, ce sont d'autres exemples...

Il y a forcément des pictogrammes pour lesquels on a eu un peu plus de mal à être vraiment très explicite, notamment pour par exemple "prêter et emprunter", ce sont des actions assez similaires. On s'est dit aussi qu'un pictogramme, c'est aussi un apprentissage, donc si des fois il y a des pictogrammes qui ne sont pas forcément évidents, le personnel est là pour expliquer et amener le public au cours des visites à s'habituer et qu'ils deviennent compréhensibles.

On a mis aussi en place **un jeu de carte**, avec les pictogrammes, ce qui permet aux personnels qui accueillent un groupe de sortir les cartes, par exemple, aujourd'hui, on va pouvoir emprunter des jeux de société ou vidéo, ou ensemble, on va aller à l'espace exposition.

Si vous, vous utilisez en interne ces pictogrammes, on a rédigé **une charte d'utilisation**. On peut changer les couleurs, mais attention au contraste, attention à la taille de ces pictogrammes...

Il y a un **petit logiciel gratuit** qui est très bien, qui s'appelle **Color Contrast.**, Vous pouvez le télécharger, et ça permet avec des pipettes en fait d'aspirer la couleur de devant et la couleur de derrière, et il va vous dire si c'est assez contrasté ou pas. Donc avant de changer les couleurs, par exemple si on veut mettre du bleu sur de l'orange, on va se rendre compte que c'est peut-être joli, mais qu'au niveau contraste, ça ne marche pas très bien.

Voilà ce que j'avais à dire. N'hésitez pas si vous avez des questions.

- Lucile Renaud : Hélène, je me permets, il y a également l'Adapei d'Ille-et-Vilaine, qui a été dans le groupe de travail.

- Hélène Gerber : Voilà, c'est ça que j'ai oublié !

- Adeline Razin : Merci Hélène pour votre intervention. Merci à tous les intervenants pour ces partages d'expériences très enrichissants, très détaillés, très complets, il y a peu de questions pour le moment.

-Adeline Razin : *Une personne veut savoir si c'est possible de récupérer le document pour valider les normes Facile à lire et à comprendre, présenté par Lorie.* Je pense que ce sera possible peut-être de le mettre dans la boîte à outils ?

- Lorie Gilot : Oui, c'est un document que j'ai eu pendant ma formation en FALC et je vais pouvoir vous le transférer sans problème.

- Adeline Razin : Les documents présentés durant ce webinaire, vous pourrez les retrouver dans la boîte à outils disponible sur le site de Livre Lecture Bretagne.

A priori il n'y a pas de question. Vous retrouverez les contacts des intervenants dans la boîte à outils aussi, si les questions vous reviennent plus tard...

Donc je remercie tous les intervenants, les participants, Livre Lecture Bretagne, les médiathèques de la Baie pour l'organisation de ces webinaires. On peut dire en conclusion qu'il est très important de travailler en partenariat avec les structures sur nos territoires pour impliquer des gens dans nos travaux de recherche, ça ouvre plein de pistes pour

améliorer nos services, pour qu'ils deviennent de plus en plus accessibles
et au public le plus large possible.

Merci à tout le monde. Au revoir.